

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR L'AG DU PERSONNEL DU GYMNASSE DE LA CITÉ RÉUNIE LE 1^{er} MARS 2023

L'Assemblée générale du personnel du Gymnase de La Cité s'est réunie en ce 5^{ème} jour de grève et de manifestation.

Nous avons constaté que le Conseil d'Etat refuse de revenir sur l'indexation des salaires 2023 et n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. Il se borne à évoquer d'hypothétiques mesures non chiffrées et non délimitées. Une séance de négociation est programmée le 22 mars 2023.

Les salarié·e·s réuni·e·s ce jour sont indigné·e·s par l'attitude du Conseil d'Etat et la déconsidération exprimée à l'attention de celles et ceux qui sont le service public et parapublic. Ils et elles rappellent leur revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du Conseil d'État qu'il décide de mesures de compensation salariales concrètes et chiffrées pour 2023 permettant de maintenir le pouvoir d'achat du personnel.

L'assemblée générale du personnel du Gymnase de La Cité (AG) demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tout·e·s les employé·e·s des secteurs public et parapublic.

De plus, l'AG s'engage à :

- soutenir les délégations qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'État le 22 mars prochain et exige du Conseil d'Etat qu'il communique au préalable une proposition chiffrée.
- participer collectivement à l'Assemblée générale du personnel le 22 mars prochain à 19h00 pour prendre connaissance du résultat de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les délégué·e·s des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation

Enfin, l'AG du personnel du Gymnase de La Cité

- mandate les organisations syndicales pour organiser au minimum une journée de mobilisation et de grève de l'ensemble des secteurs.
- De plus, nous attendons des organisations syndicales qu'elles exigent, si nécessaire, en fonction de la décision de l'AG des secteurs publics et parapublics du 22 mars prochain, une deuxième date de négociations au plus tard le 29 mars.

Dans cette perspective, l'AG du personnel de La Cité

- vote un préavis de grève reconductible pour la semaine du 27 au 31 mars.

Résolution votée par l'AG à l'unanimité.